



# **Contrat Local de Santé (CLS) de Mauges Communauté 2017 – 2021**

## Sommaire

Préambule .....	3
Présentation du territoire .....	4
Présentation du territoire et analyse sociodémographique de la population .....	4
L'offre de soins libérale .....	7
L'offre de soins hospitalière .....	8
L'offre médico-sociale .....	8
Le Contrat Local de Santé de Mauges Communauté .....	9
Annexes : .....	14
Glossaire .....	14
Fiches actions .....	15

## Préambule

L'Agence Régionale de Santé (ARS) Pays de la Loire a souhaité **développer sa politique de santé au plus près des territoires et s'engager dans la signature de contrats locaux de santé (CLS)** avec les collectivités territoriales.

Le Contrat Local de Santé est une mesure issue de la **loi portant réforme sur l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (HPST)** du 21 juillet 2009.

Les CLS s'articulent avec le **Projet Régional de Santé (PRS)** de l'ARS et avec la **politique menée par les collectivités territoriales**.

Ils permettent **d'appuyer les dynamiques, les actions et les coordinations existantes mais également de soutenir des propositions concrètes et des projets d'avenir pour améliorer l'offre de santé du territoire et la qualité de la prise en charge proposée aux habitants**.

**Les élus** des communes qui composent Mauges Communauté ont décidé de travailler à l'élaboration d'un CLS **pour proposer une offre de santé lisible pour les habitants, adaptée aux réalités du territoire, qui encourage la coordination et la complémentarité entre les dispositifs, les acteurs, les services et les établissements**.

Le Contrat local de santé est pensé comme **un levier de recomposition de l'offre de santé dans un objectif de complémentarité et de coordination des acteurs conformément aux évolutions de modes de prise en charge et à la diversité de leurs modalités** :

- **Sur le volet de l'offre de premier recours**, les objectifs du CLS sont de renforcer la réflexion coordonnée sur l'offre de premier recours, le développer le travail collaboratif et l'approche coordonnée entre les professionnels de santé et de faire monter en puissance les projets de santé des pôles et des MSP ;
- **Sur le volet de l'offre sanitaire**, les objectifs du CLS sont d'objectiver les besoins du territoire, de penser une offre cohérente à l'échelle du territoire, de structurer une offre viable et de développer de nouvelles offres ;
- **Sur le volet de l'offre médico-sociale**, les objectifs du CLS sont de penser une offre de service innovante et des dispositifs intégrés dans une approche « parcours ».

Le CLS a pour enjeu de **passer d'une logique de prescription à une logique de concertation** faisant appel aux collaborations entre les acteurs du territoire.

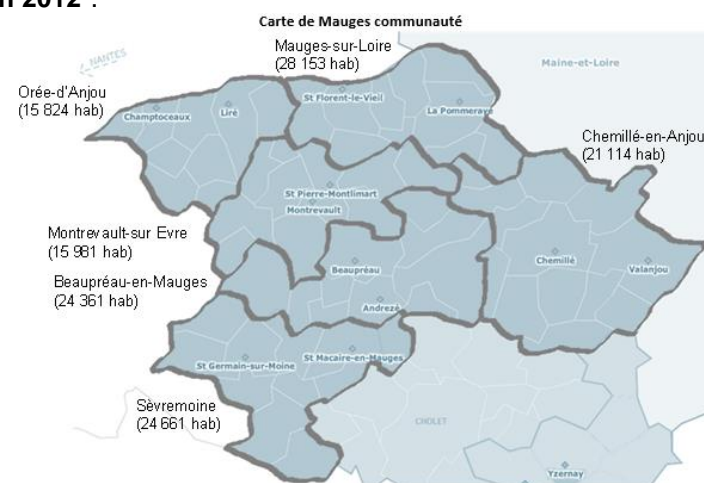
La définition des **axes stratégiques du CLS** s'appuie sur le **diagnostic partagé** ainsi que sur les **thématiques « socles »** répondant aux objectifs prioritaires du PRS 2012 – 2017. Le CLS de Mauges Communauté est décliné en quatre axes :

- Prévention, promotion de la santé et environnement
- Accès aux soins, offre de santé et projet de santé du territoire
- Parcours (personnes âgées, personnes handicapées, publics spécifiques)
- Suivi et évaluation du CLS

Ces axes stratégiques feront l'objet d'une **révision obligatoire dans le cadre de l'élaboration du nouveau PRS en 2017** afin de s'assurer qu'ils sont cohérents avec les nouvelles orientations de l'ARS Pays de la Loire.

## Présentation du territoire

Mauges communauté regroupe **les communes de communes nouvelles d'Orée-d'Anjou** (ex EPCI de Champtoceaux), **de Mauges-sur-Loire** (ex EPCI de Saint Florent le Vieil), **Montrevault-sur-Evre** (ex EPCI de Montrevault communauté), **Beaupréau-en-Mauges** (ex EPCI de Centre Mauges), **Sèvremoine** (ex EPCI de Moine et Sèvre), et de **Chemillé-en-Anjou** (ex EPCI de Chemillé) et compte **120 094 habitants en 2012**<sup>1</sup>.



Le diagnostic réalisé par le cabinet EQR – Mazars a permis d'identifier **les points forts et les axes d'amélioration de l'offre** ainsi que **les attentes** des habitants et des professionnels de Mauges Communauté.

## Présentation du territoire et analyse sociodémographique de la population

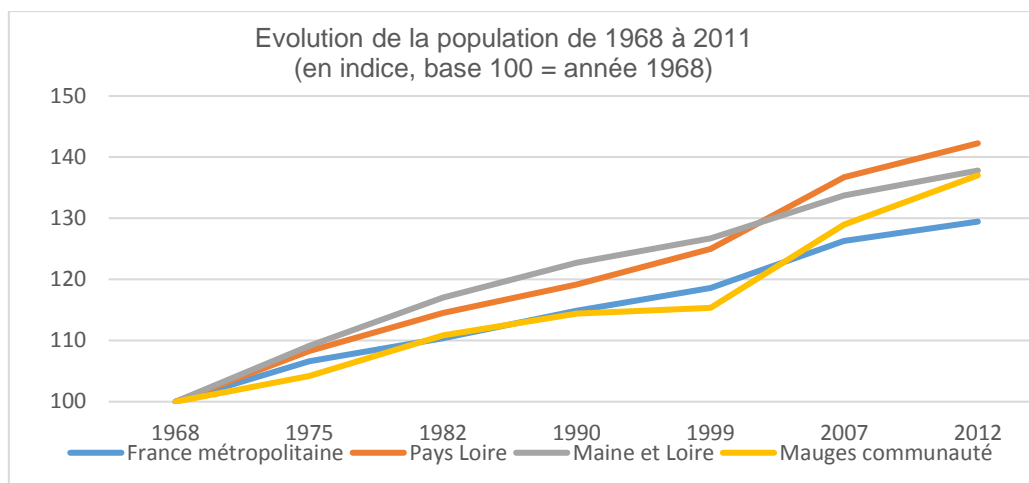
Le territoire de Mauges Communauté est à **dominante rurale** avec des **zones plutôt densément peuplées**: la densité de population de Mauges communauté est de 93 hab./km<sup>2</sup> (contre 111 hab./ km<sup>2</sup> pour le département de Maine-et-Loire).

**Ce territoire est attractif** (+ 1,22 % d'habitants supplémentaires par an sur la période 2007-2012).

L'analyse des grandes tendances de l'évolution démographique entre 1968 et 2012 montre que la **population de Mauges Communauté a augmenté de façon continue depuis 1968** avec une stagnation de 1990 à 1999 puis une reprise.

---

<sup>1</sup> Source : Insee, RP 2012



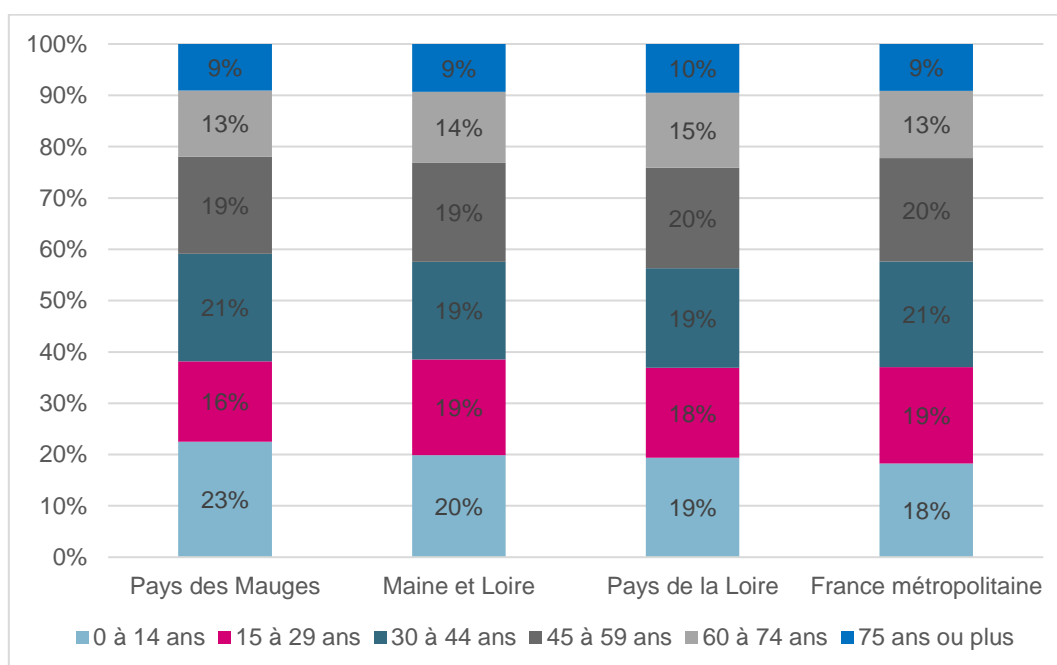
Source : Données INSEE – RP 2012

L'analyse de la répartition de la population par tranches d'âges sur le territoire d'étude fait apparaître **une légère sous-représentation des 60 ans et plus** sur le territoire de Mauges communauté (22 %) par rapport au département de Maine-et-Loire (23 %) et à la région Pays de la Loire (25 %).

On note également une **légère surreprésentation des moins de 30 ans** sur le territoire de Mauges communauté avec un taux équivalent à la Maine-et-Loire (39 %) mais supérieur à la région Pays de la Loire (37 %).

La **part de personnes âgées de plus de 65 ans** dans l'ensemble de la population est **moins élevée** sur Mauges communauté (16,2 %) que dans les territoires de comparaison (17,1 % en Maine-et-Loire et 17,7 % en Pays de la Loire).

### Pyramide des âges en 2012 par territoire



Source : Insee RP 2012

L'**indice de vieillissement**<sup>2</sup> de Mauges communauté (58) est inférieur à celui du département (65) et de la région (70). Le nombre de personnes âgées de moins de 20 ans est donc plus important que celui de personnes âgées de plus de 65 ans. La **part des jeunes de moins de 20 ans est plus élevée sur le territoire de Mauges communauté** (27,8 %) que sur les autres territoires de comparaison.

La **population a des revenus inférieurs aux moyennes des territoires de comparaison**. Ainsi, le revenu fiscal médian des ménages par unité de consommation<sup>3</sup> constaté au niveau de Mauges communauté (18 649 €) **est inférieur à l'ensemble des territoires de comparaison** (19 017 € dans le Maine-et-Loire, 19 486 € en Pays de la Loire et 19 786 € en France métropolitaine).

Cette situation s'explique par le niveau d'étude et donc sur le profil professionnel des actifs de Mauges communauté. La **part de la population de plus de 15 ans n'ayant pas de diplôme ou un certificat d'étude primaire est très élevée sur ce territoire** (+ 2 % par rapport au Maine-et-Loire, + 4,5 % par rapport au Pays de la Loire et + 7,8 % par rapport à la France métropolitaine). Ces tendances se retrouvent sur la part de la population possédant un CAP ou un BEP.

**Cette situation s'explique également par la faible proportion de cadres et professions intellectuelles supérieures sur le territoire** (4,3 % contre 6,6 % en Maine-et-Loire). Par ailleurs, la composition socioprofessionnelle de Mauges communauté fait ressortir **une part importante de retraités** (27,9 %), **d'ouvriers** (22,9 %) et **d'agriculteurs exploitants** (2,7 %) par rapport aux territoires de comparaison. En revanche, les cadres et professions intermédiaires sont sous-représentés par rapport aux moyennes nationale et départementale.

Enfin, le territoire de Mauges communauté se caractérise par **un taux de chômage de 8,8 %** ce qui est inférieur aux moyennes départementale (10,1 %), régionale (9,8 %) et nationale (11,6 %)

Globalement, dans le territoire de Mauges communauté comme dans le reste de la région, **la santé de la population s'améliore et l'espérance de vie progresse**, en lien avec une baisse de la mortalité (- 10 % entre 2000 et 2012 : 9,15 ‰ en 2000 et 8,3 ‰ en 2012).

La mortalité générale sur le territoire du Maine-et-Loire est légèrement inférieure à celle de la France avec une mortalité masculine inférieure de 6 % à la moyenne nationale et une mortalité féminine inférieure de 7 %.

---

<sup>2</sup> L'indice de vieillissement est le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus pour 100 personnes âgées de moins de 20 ans (ici strictement inférieur à 20 ans) : plus l'indice est élevé, plus le vieillissement est important. Il permet ainsi de mesurer le degré de vieillissement de la population

<sup>3</sup> « pour estimer le niveau de vie d'un ménage et autoriser des comparaisons entre les ménages de taille différente, on rapporte son revenu au nombre d'unités de consommation qui le composent, selon une échelle d'équivalence qui vaut 1 pour le chef de ménage, 0,5 pour les autres adultes et enfants à charge de plus de 14 ans ou plus et 0,3 par enfant à charge de moins de 14 ans. Le revenu par unité de consommation tient mieux compte des économies d'échelle réalisées au sein des familles (très fortes sur le logement, moins sur l'alimentation ou les loisirs...) », *définition Insee*

2015	Mortalité générale - deux sexes		Mortalité générale - hommes		Mortalité générale - femmes	
	Effectif	Indice comparatif	Effectif	Indice comparatif	Effectif	Indice comparatif
<b>Maine-et-Loire</b>	6 236	94	3 206	94	3 030	93
<b>Pays de la Loire</b>	29 778	97	15 455	98	14 323	95
<b>France métropolitaine</b>	531 657	100	271 212	100	260 445	100

Source : PISSTER - Panier d'indicateurs socio-sanitaires territoriaux, ORS Pays de la Loire, mars 2015

**Les cancers, les maladies cardiovasculaires et le diabète sont à l'origine d'environ 75 % des affections longues durées (ALD) de la population du Pays des Mauges :**

- Les **cancers** représentent **28 % des ALD et la même proportion de décès** ;
- Les **maladies cardiovasculaires** représentent **34 % des ALD et 30 % des décès** ;
- Le **diabète** représente **15 % des ALD**.

Ces taux sont équivalents à ceux du niveau national.

La **mortalité infantile est plus faible en Maine-et-Loire** (3 ‰) qu'au niveau national (3,5 ‰) et sensiblement similaire au niveau régional (2,9 ‰).

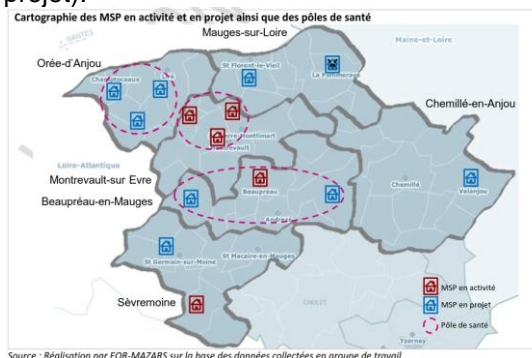
## L'offre de soins libérale

**L'offre en professionnels de santé est fragile à 10 ans** (77 médecins généralistes sont en activité dont 37 médecins âgés de plus de 55 ans).

Densité des PS (pour 10 000 habitants, 2014)	Médecins généralistes	Dentiste	IDE	Masseurs kinésithérapeutes	Orthophoniste	Pédicure-Podologue
<b>Mauges communauté</b>	<b>6.7</b>	<b>4.3</b>	<b>6.1</b>	<b>8.2</b>	<b>2.9</b>	<b>2.1</b>
<b>Maine-et-Loire</b>	<b>9.9</b>	<b>4.7</b>	<b>7</b>	<b>7.9</b>	<b>2.9</b>	<b>2.2</b>
<b>Pays de la Loire</b>	<b>9.1</b>	<b>5.1</b>	<b>7</b>	<b>8.7</b>	<b>2.9</b>	<b>2.4</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>9,8</b>	<b>5,9</b>	<b>12,6</b>	<b>10</b>	<b>2,9</b>	<b>2,1</b>

Source : Insee – BPE 2014 Fonctions médicales et paramédicales

Le territoire se caractérise par **un fort dynamisme dans la construction de maisons de santé** (5 sont en activité et 9 sont en projet).



## L'offre de soins hospitalière

L'étude des pôles d'attraction pour les **hospitalisations de court séjour** montre que la population de Mauges communauté se dirige principalement **vers 3 établissements de santé** : le CH de Cholet, la polyclinique de Cholet et le CHU d'Angers (respectivement 29 %, 18 % et 13 % des recours). 71 % de la population reste dans des établissements de Maine-et-Loire.

Plus spécifiquement :

- pour les recours en **Médecine**, 35 % de la population se dirige vers le CH de Cholet, 18 % vers la polyclinique du Cholet et 13 % vers le CHU d'Angers ;
- pour les recours en **Chirurgie**, 19 % de la population se dirige vers le CH de Cholet, 24 % vers la polyclinique du Cholet et 8 % vers le CHU d'Angers ;
- pour les recours en **Obstétrique**, 38 % de la population se dirige vers le CH de Cholet, 19 % vers la polyclinique du Cholet et 9 % vers le CHU d'Angers.

L'offre en **soins de suite et de réadaptation (SSR) suffisante** pour répondre aux besoins mais **dispersée entre 4 établissements** sur le territoire. Les patients SSR de Mauges Communauté se dirigent à **50 % au sein des établissements de Mauges Communauté** et à 79 % dans le Maine-et-Loire.

## L'offre médico-sociale

**L'offre à destination des personnes âgées est diversifiée répond à la demande** (avec un taux d'équipement en établissements médicalisés de 185 lits pour 1 000 personnes de 75 ans et plus contre 137 ‰ dans le département 99 ‰ dans la région) avec cependant **la présence de personnes en GIR 6 et 5 en EHPAD et l'insuffisance de capacités installées pour prendre en charge les personnes âgées désorientées** au sein d'unités dédiées (UPAD, PASA, UPHA et UHR).

La présence **de structures de coordination** (CLIC et MAIA) permet d'informer, d'orienter et de prendre en charge les personnes âgées sur l'ensemble du territoire.

**L'offre en établissements pour enfants et adolescents en situation de handicap est inférieure à la moyenne départementale et régionale** (avec un taux d'équipement en établissements de 4,83 places pour 1 000 habitants de moins de 20 ans, contre 9,38 ‰ en Maine-et-Loire et 8,27 ‰ en Pays de la Loire). En revanche, **l'offre en établissements pour adultes en situation de handicap est plus élevée sur le territoire** que dans le département et la région. Néanmoins, **l'offre pour adultes handicapés vieillissants est limitée**.

**L'offre de santé à domicile est satisfaisante** avec un territoire couvert par les services infirmiers à domicile, les services d'aide et de soins à domicile, d'hospitalisation à domicile et d'Equipe spécialisée Alzheimer avec des **difficultés d'accès à ces services** pour certains territoires. **Le territoire est partiellement couvert par les plateformes de répit**.



## Le Contrat Local de Santé de Mauges Communauté

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 1434-2, L. 1434-17, L.1435-1,  
Vu l'arrêté en date du 9 mars 2012 portant sur l'adoption du Projet Régional de Santé,  
Vu l'avis favorable de la Conférence de Territoire du département de Maine-et-Loire en date du 1<sup>er</sup> avril 2015,  
Vu les compétences de Mauges Communauté  
Vu la délibération de la Commission Solidarité de Mauges Communauté du 19 octobre 2016,

Il est convenu ce qui suit :

### Titre 1 : Champ du contrat

#### Article 1 : Parties signataires

Le présent contrat est conclu entre :

- Mauges Communauté
- L'Agence Régionale de Santé

#### Article 2 : Périmètre géographique du contrat

Le périmètre retenu est celui du territoire de Mauges Communauté qui regroupe 6 communes nouvelles et 120 094 habitants. Toutefois, ce périmètre pourra être étendu par avenant.

#### Article 3 : Prise en compte des démarches locales de santé de la collectivité territoriale

Le Contrat Local de Santé est l'outil par lequel l'ARS et la collectivité territoriale s'accordent sur les actions de santé à mettre en œuvre sur le territoire concerné, en cohérence avec les objectifs prioritaires du PRS.

#### Article 4 : Partenaires associés à la démarche

Les partenaires non signataires peuvent être porteurs d'actions du présent contrat et/ou contribuer au financement des actions du présent contrat.

### Titre 2 : Objet du contrat et engagement des signataires

#### Article 5 : Axes stratégiques, objectifs et actions du contrat

Le périmètre du contrat local de santé comporte quatre axes prioritaires qui ont été déclinés en 9 actions et 25 sous actions.

Ces axes ont été travaillés lors d'échanges avec les professionnels, les institutions et les structures qui ont participé aux différents temps de travail collectifs.

#### Axe 1 : Prévention, promotion de la santé et environnement

- **Fiche action n°1.1** : Animer et développer une politique de prévention de la santé au niveau de Mauges Communauté ;
- **Fiche action n°1.2** : Améliorer l'accès et la connaissance de l'offre sanitaire et médico-sociale du territoire ;
- **Fiche action n°1.3** : Développer l'offre de logements adaptés.

#### Axe 2 : Accès aux soins, offre de santé et projet de santé du territoire

- **Fiche action n°2.4** : Définir une offre de santé dans un objectif de complémentarité et de coordination des acteurs du territoire et conformément aux évolutions des modes de prises en charge et à la diversité de leurs modalités ;
- **Fiche action n°2.5** : Accompagner le rôle pivot des structures d'exercice coordonné (SEC) dans la mise en œuvre d'un projet de santé de territoire.

#### Axe 3 : Parcours (personnes âgées, personnes handicapées, publics spécifiques)

- **Fiche action n°3.6** : Repenser l'offre dans une logique de parcours ;

- **Fiche action n°3.7** : Décloisonner l'offre et les prises en charge dans le secteur handicap ;
- **Fiche action n°3.8** : S'appuyer sur les acteurs et les compétences du territoire pour développer la coordination territoriale et la formation des acteurs.

#### Axe 4 : Suivi et évaluation du CLS

- **Fiche action n°4.9** : Assurer le suivi du CLS

#### Axe 1 : Prévention, promotion de la santé et environnement

Actions		Pilote de l'action
<b>Fiche action n°1.1</b> : Animer et développer une politique de prévention de la santé au niveau de Mauges Communauté	<b>Action 1.1.1</b> : Affiner l'analyse et le recensement des besoins en termes de prévention et recenser les bonnes pratiques avec l'utilisation notamment de l'outil OSCARS (sport et santé, lutte contre l'habitat indigne, adaptation du logement...)	Agent territorial de santé
	<b>Action 1.1.2</b> : Animer, enrichir, coordonner et communiquer sur les actions de prévention sur la base des besoins recensés dans le cadre d'un calendrier territorial d'actions de prévention en s'appuyant sur les ressources et les professionnels du territoire et communiquer sur le calendrier	Agent territorial de santé
	<b>Action 1.1.3</b> : Favoriser l'articulation avec la Conférence des financeurs et avec Mauges Communauté pour apporter un soutien financier aux actions de prévention menées sur le territoire (relai de communication, subventionnement des actions,...) pour les personnes âgées de 60 ans et plus	CLIC
	<b>Action 1.1.4</b> : Animer et créer avec les appuis de la MAIA, de la Maison de l'Autonomie 49 et de l'agent territorial de santé un collectif de professionnels du secteur handicap en capacité d'apporter conseil et information auprès des usagers et des professionnels pour éviter les ruptures de parcours et communiquer autour du service de gestion de cas complexes mis en place par la MAIA pour les personnes handicapées de 60 ans et plus	Agent territorial de santé MAIA
	<b>Action 1.1.5</b> : Organiser un groupe de travail pour identifier les actions à mettre en œuvre dans le cadre de la prévention des problématiques de l'air intérieur et du radon	ARS Mauges Communauté
	<b>Action 1.1.6</b> : Organiser un groupe de travail pour identifier et mener des actions dans le cadre de la prévention vis à vis de l'usage des phytosanitaires : usages professionnels et individuels	ARS Mauges Communauté
	<b>Action 1.1.7</b> : Organiser un groupe de travail pour identifier et mener des actions de prévention vis à vis des risques auditifs : Etablissements scolaires, milieux festifs	ARS Mauges Communauté
<b>Fiche action n°1.2</b> : Améliorer l'accès et la connaissance de l'offre sanitaire et médico-sociale du territoire	<b>Action 1.2.1</b> : Elaborer un support de communication simple et actualisé présentant les parcours sanitaires et médico-sociaux du territoire à destination des professionnels et des usagers (cartographie de l'offre, identification des points d'information, identification des relais possibles pour les professionnels dans le cadre de cas complexes et identification des ressources clefs notamment dans le champ du handicap)	Agent territorial de santé
	<b>Action 1.2.2</b> : Organiser et rendre visible l'offre de prévention via une plateforme en ligne d'information et de partage à l'échelle régionale (OSCARS) qui rassemble l'ensemble des actions, des acteurs et des outils dans le champs de la promotion de la santé et de la prévention (outil cartographique accessible via internet, ouvert à tout public Réfléchir à la proposition d'un espace dédié aux professionnels de santé du territoire pour encourager le partage d'outils et de bonnes pratiques (outils utilisés pour une action de prévention, de repérage...)	Agent territorial de santé

	<b>Action 1.3.1</b> : Organiser un ou plusieurs débats publics sur le sujet des logements adaptés avec pour objectif de valoriser l'existant et de définir un projet territorial qui réponde aux besoins et apporte mixité générationnelle et sociale	Agent territorial de santé
<b>Fiche action n°1.3</b> : Développer l'offre de logements adaptés	<b>Action 1.3.2</b> : Evaluer l'opportunité de créer des logements intermédiaires, notamment sur la base du résultat de la concertation publique, en lien avec le PLH sur un territoire circonscrit dans l'objectif de constituer un projet d'aménagement favorisant la proximité des services (commerces, services publics, SEC, structures sanitaires et médico-sociales,...) et la mixité de la population	Mauges Communauté (service urbanisme et service habitat) Les communes nouvelles (services habitat)

## Axe 2 : Accès aux soins, offre de santé et projet de santé du territoire

Actions	Pilote de l'action	
<b>Fiche action n°2.4</b> : Définir une offre de santé dans un objectif de complémentarité et de coordination des acteurs du territoire et conformément aux évolutions des modes de prises en charge et à la diversité de leurs modalités	<b>Action 2.4.1</b> : Approfondir les scénarios d'évolution et de recomposition de l'offre SSR dans le cadre d'une démarche ambitieuse s'inscrivant dans une vision de long terme pour le territoire et tenant compte des transformations à l'œuvre (GHT, réforme de la tarification SSR, hôpital de proximité, projets novateurs SSR...)	ARS
<b>Fiche action n°2.5</b> : Accompagner le rôle pivot des structures d'exercice coordonné (SEC) dans la mise en œuvre d'un projet de santé de territoire	<b>Action 2.5.1</b> : - Poursuivre le maillage du territoire des Mauges en structures d'exercice coordonné (SEC) en accompagnant les projets des secteurs non couverts (Chemillé-en-Anjou – Partie NO de Sèvremoine...); - Accentuer le soutien à certaines collectivités en vue d'une meilleure attractivité des structures existantes (ex : Montrevault-sur-Evre); - Viser à une plus grande homogénéisation des projets de santé sur le territoire.	Agent territorial de santé ARS
	<b>Action 2.5.2</b> : - Accompagner le positionnement progressif des SEC dans la prise en charge de publics spécifiques (personnes âgées, personnes handicapées, public précaire, diabétiques, addictions, santé mentale...) à travers un échange d'expérience entre les structures et la mise en place d'actions pluri professionnelles et coordonnées (élaboration de protocoles de prise en charge); - Promouvoir les nouveaux modes de rémunération et accompagner les SEC qui souhaitent en bénéficier à atteindre les critères attendus de ce dispositif.	Agent territorial de santé SEC
	<b>Action 2.5.3</b> : Créer les conditions favorables à l'accueil de stagiaires (ex : mise à disposition de logements) et développer les actions d'information en direction des étudiants (rencontres étudiants – maîtres de stage, information institutionnelle en direction des étudiants...)	Mauges Communauté
	<b>Action 2.5.4</b> : Encourager la conduite de projets de télémédecine dans la perspective d'une offre pérenne et moderne pour le territoire	GHT Etablissements de santé privés

### Axe 3 : Parcours (personnes âgées, personnes handicapées, publics spécifiques)

Actions		Pilote de l'action
<b>Fiche action n°3.6 :</b> Repenser l'offre dans une logique de parcours	<b>Action 3.6.1 :</b> Identifier des opportunités de transformation de l'offre permettant l'émergence de nouvelles offres en adéquation avec les besoins du territoire (services à domicile, hébergement temporaire, accueil personnes handicapées vieillissantes, accueil d'urgence, équipes mobiles de gériatrie, habitat alternatif / thérapeutique...)	Agent territorial de santé ESMS porteurs de projets / offres nouvelles
	<b>Action 3.6.2 :</b> Evaluer les besoins de répit des personnes âgées et des aidants et la réponse apportée à ces besoins sur le territoire de Mauges Communauté	Agent territorial de santé
	<b>Action 3.6.3 :</b> Encourager l'émergence d'initiatives de type mutualisation d'un véhicule adapté, transport adapté, transports et visiteurs solidaires sur l'ensemble du territoire et identifier des solutions pour permettre aux personnes âgées de se déplacer dans les accueils de jour	Agent territorial de santé
<b>Fiche action n°3.7 :</b> Décloisonner l'offre et les prises en charge dans le secteur handicap	<b>Action 3.7.1 :</b> Faciliter les transitions tout au long de la vie pour éviter les ruptures de parcours pour les personnes en situation de handicap par la mise en place de périodes d'adaptation entre les établissements pour enfants et les établissements pour adultes	Etablissements financés par l'ARS qui ont signé un CPOM
	<b>Action 3.7.2 :</b> Encourager la mutualisation de postes financés par l'ARS entre structures via la mise en place de modes de coopération pour permettre le recrutement de professionnels, l'amélioration de l'accompagnement proposé (éducation à la santé, circuit du médicament...), sécuriser les professionnels, les personnes accompagnées et les familles	Agent territorial de santé
<b>Fiche action n°3.8 :</b> S'appuyer sur les acteurs et les compétences du territoire pour développer la coordination territoriale et la formation des acteurs	<b>Action 3.8.1 :</b> Développer le rôle de la MAIA dans le cadre des actions de repérage de la fragilité et de prévention des ruptures de parcours (notamment entrée et sortie d'hospitalisation)	MAIA Sud 49
	<b>Action 3.8.2 :</b> Consolider l'activité des équipes mobiles de soins palliatifs (Angers, Cholet ou Ancenis) dans l'accompagnement des professionnels du territoire à la prise en charge de la fin de vie	Equipes mobiles de soins palliatifs ARS

### Axe 4 : Suivi et évaluation du CLS

Actions		Pilote de l'action
<b>Fiche action n°4.9 :</b> Assurer le suivi du CLS	<b>Action 4.9.1 :</b> Mettre en place un Comité de Pilotage du CLS (ARS, Conseil Départemental, Mauges Communauté, pilotes des actions, représentants des usagers et des professionnels) qui s'appuie si besoin sur des groupes projet <i>ad hoc</i> mis en place à l'initiative des pilotes	Agent territorial de santé
	<b>Action 4.9.2 :</b> Créer un poste d'agent territorial de santé en charge de l'animation de la politique de santé, de l'accompagnement des pilotes, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du CLS	Mauges Communauté

### Titre 3 : Durée, suivi et révision du contrat

#### **Article 6 : Durée du contrat**

Le présent contrat est valable pour une durée de 5 années (du 4 novembre 2016 au 3 novembre 2021). Il pourra être reconduit sur la base de l'évaluation qui sera réalisée à l'issue de cette période et sur accord des co-contractants.

#### **Article 7 : Révision du contrat**

Le présent contrat pourra être révisé et complété par les parties au cours de ces 5 années et faire l'objet d'avenants. Le plan d'actions pourra faire l'objet de modifications.

#### **Article 8 : Suivi et évaluation du contrat**

Afin de permettre la mise en œuvre et le suivi partenarial de ce contrat, un Comité de pilotage du CLS est constitué. Il est composé de :

- Mauges Communauté ;
- ARS ;
- Conseil départemental ;
- Pilotes des actions ;
- Représentants des usagers et des professionnels.

Il s'appuiera si besoin sur des groupes projet *ad hoc* mis en place à l'initiative des pilotes.

Le Comité de pilotage se réunira une à deux fois par an afin de :

- Valider la stratégie générale : méthode, calendrier, modalités d'évaluation et de communication ;
- Suivre et évaluer l'avancée du contrat et décider des ajustements éventuels ;
- Définir chaque année les grandes orientations du projet, en fonction des évolutions du territoire ;
- Garantir la cohérence entre les politiques territoriales de santé et les priorités départementales, régionales et nationales en matière de santé.

#### **Article 9 : Animation du CLS**

L'animation du CLS est confiée à Mauges Communauté.

Un agent territorial de santé sera chargé de l'animation du CLS et aura pour mission d'accompagner les pilotes des actions, de mettre en œuvre certaines actions, d'assurer le suivi et de l'évaluation du CLS.

A Beaupréau, le 4 Novembre 2016

Le président de Mauges Communauté

Didier HUCHON

La Directrice de l'Agence Régionale de Santé  
Pays de la Loire

Cécile COURREGES

## Annexes :

### Glossaire

- AdJ : accueil de jour
- ADMR : aide à domicile en milieu rural
- AdN : accueil de nuit
- ARS : agence régionale de santé
- ALD : affection longue durée
- BEP : brevet d'études professionnelles
- CAP : certificat d'aptitudes professionnelles
- CAPS : centre d'accueil et de permanence des soins
- CAJ : centre d'activité de jour
- CH : centre hospitalier
- CHI : centre hospitalier intercommunal
- CHU : centre hospitalier universitaire
- CLIC : centres locaux d'information et de coordination gérontologique
- CLS : contrat local de santé
- CTR : centre thérapeutique résidentiel
- DMP : dossier médical personnel
- DMS : durée moyenne de séjour
- EHPAD : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
- EMPS : équipe mobile de soins palliatifs
- EPCI : établissements publics de coopération intercommunale
- ESA : équipe spécialisée Alzheimer
- ESAT : établissement et service d'aide à domicile
- FAM : foyer d'accueil médicalisé
- FH : foyer hébergement
- FV : foyer de vie
- GCSMS : groupement de coopération sociale et médico-sociale
- HAD : hospitalisation à domicile
- IDE : infirmier diplômé d'état
- IME : institut médico-éducatif
- ITEP : institut thérapeutique éducatif et pédagogique
- MAIA : maison pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer
- MAS : maison d'accueil spécialisé
- MCO : médecine chirurgie obstétrique
- MMG : maison médicale de garde
- MSP : maison de santé pluridisciplinaire
- NMR : nouveaux modes de rémunération
- PA : personne âgée
- PASA : pôle d'activité et de soins adapté
- PH : personne handicapée
- PRS : projet régionale de santé
- PSL : professionnel de santé libéral
- SAAD : service d'aide à domicile
- SAMSAH : service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés
- SAMU : service d'aide médicale d'urgence
- SAVS : service d'accompagnement à la vie sociale
- SESSAD : service d'éducation spéciale et de soins à domicile
- SMUR : service mobile d'urgence e de réanimation
- SPASAD : service polyvalent d'aide et de soins à domicile
- SSIAD : service de soins infirmiers à domicile
- SSR : soins de suite et de réadaptation
- TAD : transport à la demande
- TER : transport express régional
- UHR : unité d'hébergement renforcé
- UPA : unité pour personnes âgées
- UPAD : unité pour personnes âgées dépendantes
- UPHA : unité pour personnes handicapées âgées
- UPHV : unité pour personnes handicapées vieillissantes
- USLD : unité de soins longue durée

## Fiches actions

### Axe 1 : Prévention, promotion de la santé et environnement

#### Fiche action n°1.1 : Animer et développer une politique de prévention de la santé au niveau de Mauges Communauté

Public cible : Tout public

Objectifs et résultats attendus :

- Affiner l'analyse et le recensement des besoins en termes de prévention
- Apporter un soutien logistique et financier aux actions de prévention menées sur le territoire
- Identifier les actions à mettre en œuvre dans le cadre de la santé environnement (prévention du radon, des risques auditifs, pollution de l'air intérieur...)

Modalités de mise en œuvre de la fiche :

#### Action 1.1.1 : Affiner l'analyse et le recensement des besoins en termes de prévention et recenser les bonnes pratiques avec l'utilisation notamment de l'outil OSCARS (sport et santé, lutte contre l'habitat indigne, adaptation du logement...)

<i>Secteur géographique</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mauges Communauté</li> </ul>				
<i>Porteur de l'action</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agent territorial de santé</li> </ul>				
<i>Partenaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mauges Communauté</li> <li>• ARS</li> <li>• CLIC</li> <li>• MDS du territoire (Mauges et Cholet)</li> <li>• OPAH</li> <li>• CH du territoire</li> <li>• Sport pour tous</li> <li>• SRAE Nutrition</li> <li>• CPIE Loire-Anjou</li> <li>• IREPS</li> <li>• Logements foyers et résidences autonomie</li> <li>• SAAD et SSIAD</li> <li>• Mutualité Française</li> <li>• Associations</li> <li>• Centres sociaux du territoire</li> <li>• SEC</li> <li>• Toute structure en lien avec cette thématique</li> </ul>				
<i>Calendrier prévisionnel</i>	2017	2018	2019	2020	2021
<i>Coût</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégré au coût du poste d'agent territorial de santé à temps complet</li> </ul>				
<i>Sources de financement potentielles</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mauges Communauté</li> <li>• Conseil départemental (Conférence des financeurs)</li> <li>• ARS</li> <li>• Fonds européens</li> </ul>				
<i>Critères d'évaluation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration d'outil(s) de recensement des besoins et des bonnes pratiques</li> <li>• Nombre et type de besoins et de bonnes pratiques recensés</li> </ul>				
<i>Points de vigilance</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à utiliser l'outil OSCARS</li> <li>• Veiller à synchroniser cette action avec le programme coordonné de financements de la Conférence des financeurs</li> </ul>				

**Action 1.1.2 : Animer, enrichir, coordonner et communiquer sur les actions de prévention sur la base des besoins recensés dans le cadre d'un calendrier territorial d'actions de prévention en s'appuyant sur les ressources et les professionnels du territoire et communiquer sur le calendrier**

<i>Secteur géographique</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mauges Communauté</li> </ul>				
<i>Porteur de l'action</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agent territorial de santé</li> </ul>				
<i>Partenaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mauges Communauté</li> <li>• ARS</li> <li>• CLIC</li> <li>• MDS du territoire (Mauges et Cholet)</li> <li>• OPAH</li> <li>• CH du territoire</li> <li>• Sport pour tous</li> <li>• SRAE Nutrition (Ancenis)</li> <li>• CPIE Loire-Anjou (éco-logement des Mauges)</li> <li>• IREPS</li> <li>• Logements foyers et résidences autonomie</li> <li>• SAAD et SSIAD</li> <li>• Associations</li> <li>• Centres sociaux du territoire</li> <li>• SEC</li> <li>• Toute structure en lien avec cette thématique</li> </ul>				
<i>Calendrier prévisionnel</i>	2017	2018	2019	2020	2021
<i>Coût</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégré au coût du poste d'agent territorial de santé à temps complet</li> <li>• Soutien logistique (coût du prêt de salle par Mauges Communauté à définir)</li> </ul>				
<i>Sources de financement potentielles</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mauges Communauté (poste d'agent territorial, soutien logistique)</li> <li>• ARS</li> <li>• Conseil départemental (notamment via la Conférence des financeurs)</li> </ul>				
<i>Critères d'évaluation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration d'un calendrier territorial annuel d'actions</li> <li>• Actualisation du calendrier territorial annuel d'actions</li> <li>• Le nombre, le type et la périodicité des actions de communication relatives aux actions de prévention</li> </ul>				
<i>Points de vigilance</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à éviter la redondance et à être exhaustif dans les actions proposées</li> </ul>				
<b>Action 1.1.3 : Favoriser l'articulation avec la Conférence des financeurs et avec Mauges Communauté pour apporter un soutien financier aux actions de prévention menées sur le territoire (relai de communication, subventionnement des actions,...) pour les personnes âgées de 60 ans et plus</b>					
<i>Secteur géographique</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mauges Communauté</li> </ul>				
<i>Porteur de l'action</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CLIC</li> </ul>				
<i>Partenaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membres de la conférence des financeurs (dont les caisses de retraite)</li> <li>• Elus de Mauges Communauté</li> <li>• Gérontopôle</li> </ul>				
<i>Calendrier prévisionnel</i>	2017	2018	2019	2020	2021
<i>Coût</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien financier (modalités et montant à définir suite à la mise en place de la conférence des financeurs dans le Département de Maine-et-Loire)</li> </ul>				
<i>Sources de financement potentielles</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conférence des financeurs</li> </ul>				
<i>Critères d'évaluation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'actions ayant bénéficié d'un financement de la Conférence des financeurs</li> </ul>				
<i>Points de vigilance</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à synchroniser cette action avec le programme coordonné de financements de la Conférence des financeurs</li> </ul>				



**Action 1.1.4 : Animer et créer avec les appuis de la MAIA, de la Maison de l'Autonomie 49 et de l'agent territorial de santé un collectif de professionnels du secteur handicap en capacité d'apporter conseil et information auprès des usagers et des professionnels pour éviter les ruptures de parcours et communiquer autour du service de gestion de cas complexes mis en place par la MAIA pour les personnes handicapées de 60 ans et plus**

<i>Secteur géographique</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mauges Communauté</li> </ul>				
<i>Porteur de l'action</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agent territorial de santé</li> <li>• MAIA</li> </ul>				
<i>Partenaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mauges Communauté</li> <li>• ARS</li> <li>• MDA</li> <li>• MDS du territoire (Mauges et Cholet)</li> <li>• ESMS pour personnes handicapées</li> <li>• Etablissements de santé</li> <li>• Groupe de travail « interconnaissance gérontologie – handicap »</li> </ul>				
<i>Calendrier prévisionnel</i>	2017	2018	2019	2020	2021
<i>Coût</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Animation du collectif de professionnels par la MAIA pour les personnes âgées de 60 ans et plus : intégré dans la dotation actuelle de la MAIA</li> <li>• Intégré au coût du poste d'agent territorial de santé à temps complet</li> </ul>				
<i>Sources de financement potentielles</i>					
<i>Critères d'évaluation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'un collectif de professionnels</li> <li>• Nombre de professionnels ayant rejoint le collectif</li> <li>• Nombre d'usagers et de professionnels ayant sollicité le collectif</li> <li>• Mise en place du service de gestion de cas complexes</li> <li>• Nombre de réunions de gestion de cas complexes organisées sur le volet personnes handicapées</li> </ul>				
<i>Point de vigilance</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à bien intégrer la MDA (maison de l'Autonomie) 49 dans la réflexion</li> <li>• La réflexion devra intégrer des recherches d'accompagnement fluide des personnes handicapées vieillissantes, à domicile.</li> </ul>				

**Action 1.1.5 : Organiser un groupe de travail pour identifier les actions à mettre en œuvre dans le cadre de la prévention des problématiques de l'air intérieur et du radon**

<i>Secteur géographique</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mauges Communauté</li> </ul>				
<i>Porteur de l'action</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ARS</li> <li>• Mauges Communauté</li> </ul>				
<i>Partenaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Services techniques des collectivités et services d'urbanisme (dans le cadre de la rédaction des PLU)</li> <li>• Professionnels sanitaires et médicaux-sociaux</li> <li>• Conseiller en environnement intérieur</li> <li>• CPIE</li> <li>• Air Pays de la Loire</li> <li>• CEREMA (spécialiste du Radon)</li> <li>• MDS du territoire (Mauges et Cholet)</li> <li>• Maîtres d'œuvre</li> <li>• Offices HLM</li> </ul>				
<i>Calendrier prévisionnel</i>	2017	2018	2019	2020	2021
<i>Coût</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A définir</li> </ul>				
<i>Sources de financement potentielles</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ARS</li> </ul>				
<i>Critères d'évaluation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place du groupe de travail</li> <li>• Nombre de professionnels ayant rejoint le groupe de travail</li> <li>• Nombre de réunions organisées</li> <li>• Nombre d'actions mises en place suite au groupe</li> </ul>				
<i>Point de vigilance</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à bien intégrer cette problématique dans le cadre des PLU</li> <li>• Bien associer l'ensemble des acteurs concernés et les sensibiliser</li> </ul>				

<b>Action 1.1.6 : Organiser un groupe de travail pour identifier et mener des actions dans le cadre de la prévention vis à vis de l'usage des phytosanitaires : usages professionnels et individuels</b>					
<i>Secteur géographique</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mauges Communauté</li> </ul>				
<i>Porteur de l'action</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ARS</li> <li>• Mauges Communauté</li> </ul>				
<i>Partenaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MSA</li> <li>• FREDON</li> <li>• Services techniques des collectivités et services d'urbanisme (dans le cadre de la rédaction des PLU)</li> <li>• Professionnels sanitaires : Médecins, infirmières...</li> <li>• CPIE</li> <li>• Chambre d'agriculture, techniciens agricoles</li> <li>• Etablissements d'enseignement agricole</li> <li>• Jardineries</li> <li>• DIRECCTE</li> <li>• MDS du territoire (Mauges et Cholet)</li> </ul>				
<i>Calendrier prévisionnel</i>	2017	2018	2019	2020	2021
<i>Coût</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A définir</li> </ul>				
<i>Sources de financement potentielles</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ARS</li> </ul>				
<i>Critères d'évaluation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'un groupe de travail</li> <li>• Nombre d'actions mises en place suite au groupe : sensibilisation, prévention vis-à-vis des risques sanitaires tant pour les utilisateurs des produits que vis-à-vis des riverains des zones d'épandage des phytosanitaires</li> </ul>				
<i>Point de vigilance</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bien associer l'ensemble des acteurs concernés et les sensibiliser</li> <li>• S'appuyer sur les actions déjà engagées notamment dans le cadre du plan régional Ecophyto</li> <li>• Veiller à bien intégrer cette problématique dans le cadre des PLU</li> <li>• Obtenir l'adhésion et la mobilisation des différents partenaires sans stigmatisation des utilisateurs de phytosanitaires</li> </ul>				
<b>Action 1.1.7 : Organiser un groupe de travail pour identifier et mener des actions de prévention vis à vis des risques auditifs : Etablissements scolaires, milieux festifs</b>					
<i>Secteur géographique</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mauges Communauté</li> </ul>				
<i>Porteur de l'action</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ARS</li> <li>• Mauges Communauté</li> </ul>				
<i>Partenaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collectivités</li> <li>• Centres sociaux, maisons de jeunes</li> <li>• Ecoles, établissements d'enseignement</li> <li>• Ecoles de musique</li> <li>• Rectorat, Académie</li> <li>• Infirmières scolaires</li> <li>• Associations spécialisées dans la mise en œuvre d'actions de prévention dans ce domaine : Musazik en particulier</li> <li>• Organismes de concerts</li> <li>• MDS du territoire (Mauges et Cholet)</li> </ul>				
<i>Calendrier prévisionnel</i>	2017	2018	2019	2020	2021
<i>Coût</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A définir</li> </ul>				
<i>Sources de financement potentielles</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ARS</li> </ul>				
<i>Critères d'évaluation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place de groupes de travail</li> <li>• Nombre d'actions mises en place suite aux groupes : communication, sensibilisation</li> </ul>				
<i>Point de vigilance</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobilisation des acteurs et notamment dans le domaine de l'enseignement</li> <li>• S'appuyer sur des acteurs maîtrisant bien ce champ d'action</li> <li>• Trouver les bonnes actions qui vont mobiliser les jeunes sur ce sujet</li> </ul>				

## Fiche action n°1.2 : Améliorer l'accès et la connaissance de l'offre sanitaire et médico-sociale du territoire

Public cible : Tout public

Objectifs et résultats attendus :

- Organiser et rendre visible l'offre de prévention
- Améliorer la connaissance des parcours de santé par les professionnels et les usagers

Modalités de mise en œuvre de la fiche :

**Action 1.2.1 : Elaborer un support de communication simple et actualisé présentant les parcours sanitaires et médico-sociaux du territoire à destination des professionnels et des usagers (cartographie de l'offre, identification des points d'information, identification des relais possibles pour les professionnels dans le cadre de cas complexes et identification des ressources clefs notamment dans le champ du handicap)**

<i>Secteur géographique</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mauges Communauté</li> </ul>				
<i>Porteur de l'action</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agent territorial de santé</li> </ul>				
<i>Partenaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mauges Communauté</li> <li>• ARS</li> <li>• MDA</li> <li>• MDS du territoire (Mauges et Cholet)</li> <li>• MAIA</li> <li>• CLIC</li> <li>• Etablissements de santé</li> <li>• ESMS pour personnes âgées</li> <li>• ESMS pour personnes handicapées</li> <li>• SEC</li> <li>• CCAS</li> <li>• L'ensemble des structures concernées</li> </ul>				
<i>Calendrier prévisionnel</i>	2017	2018	2019	2020	2021
<i>Coût</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégré au coût du poste d'agent territorial de santé à temps complet</li> </ul>				
<i>Sources de financement potentielles</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mauges Communauté</li> </ul>				
<i>Critères d'évaluation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration d'un support de communication</li> <li>• Nombre de mises à jour effectuées</li> <li>• Nombre de supports de communication distribués</li> <li>• Nombre de consultations de la page internet ou de téléchargements sur le site internet de Mauges Communauté</li> </ul>				
<i>Points de vigilance</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assurer que tous les sites internet sur lesquels le support pourrait être diffusé le diffusent et/ou proposent un lien vers une page où il sera téléchargeable</li> </ul>				

**Action 1.2.2 : Organiser et rendre visible l'offre de prévention via une plateforme en ligne d'information et de partage à l'échelle régionale (OSCARS) qui rassemble l'ensemble des actions, des acteurs et des outils dans le champs de la promotion de la santé et de la prévention (outil cartographique accessible via internet, ouvert à tout public**  
**Réfléchir à la proposition d'un espace dédié aux professionnels de santé du territoire pour encourager le partage d'outils et de bonnes pratiques (outils utilisés pour une action de prévention, de repérage...**

<i>Secteur géographique</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mauges Communauté</li> </ul>				
<i>Porteur de l'action</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agent territorial de santé</li> </ul>				
<i>Partenaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mauges Communauté</li> <li>• ARS</li> <li>• MDS du territoire (Mauges et Cholet)</li> <li>• CLIC</li> <li>• IREPS</li> <li>• Caisses de retraite</li> <li>• Etablissements sanitaires</li> <li>• ESMS pour personnes âgées</li> <li>• ESMS pour personnes handicapées</li> <li>• SEC</li> <li>• Associations concernées</li> </ul>				
<i>Calendrier prévisionnel</i>	2017	2018	2019	2020	2021
<i>Coût</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégré au coût du poste d'agent territorial de santé à temps complet</li> <li>• Coût de mise à disposition d'un espace dédié aux professionnels de santé permettant le partage d'outils et de bonnes pratiques (à estimer en fonction des fonctionnalités d'OSCARS / des fonctionnalités du site internet de Mauges Communauté)</li> </ul>				
<i>Sources de financement potentielles</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mauges Communauté</li> <li>• ARS (financement OSCARS)</li> </ul>				
<i>Critères d'évaluation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'actions de prévention publiées par l'agent territorial de santé de Mauges Communauté sur OSCARS</li> <li>• Nombre de recherches / consultation des actions de prévention sur OSCARS mises en place sur le territoire de Mauges Communauté</li> <li>• Aboutissement de la réflexion sur d'un espace dédié aux professionnels de santé qui encourage et permette le partage d'outils et de bonnes pratiques</li> </ul>				
<i>Points de vigilance</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assurer de la diffusion des informations d'OSCARS vers les autres plateformes / sites internet et réciproquement</li> </ul>				

## Fiche action n°1.3 : Développer l'offre de logements adaptés

Public cible : Tout public

Objectifs et résultats attendus :

- Définir un projet territorial qui réponde aux besoins et apporte mixité générationnelle et sociale
- Evaluer l'opportunité de créer des logements adaptés sur un territoire circonscrit

Modalités de mise en œuvre de la fiche :

**Action 1.3.1 : Organiser un ou plusieurs débats publics sur le sujet des logements adaptés avec pour objectif de valoriser l'existant et de définir un projet territorial qui réponde aux besoins et apporte mixité générationnelle et sociale**

<i>Secteur géographique</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mauges Communauté</li> </ul>				
<i>Porteur de l'action</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agent territorial de santé</li> </ul>				
<i>Partenaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mauges Communauté</li> <li>• ARS</li> <li>• MDS du territoire (Mauges et Cholet)</li> <li>• MAIA Sud 49</li> <li>• CLIC</li> <li>• ESMS personnes âgées</li> <li>• ESMS personnes handicapées</li> <li>• Etablissements sanitaires</li> <li>• SEC</li> <li>• Centres sociaux</li> <li>• CCAS</li> <li>• Structures concernées par cette thématique</li> </ul>				
<i>Calendrier prévisionnel</i>	2017	2018	2019	2020	2021
<i>Coût</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégré au coût du poste d'agent territorial de santé à temps complet</li> </ul>				
<i>Sources de financement potentielles</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mauges Communauté</li> </ul>				
<i>Critères d'évaluation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de débats publics organisés</li> <li>• Nombre de participants ayant participé à un débat public</li> <li>• Nombre de partenaires qui se sont investis dans l'organisation du ou des débats publics</li> </ul>				
<i>Points de vigilance</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assurer que les débats soient « tout public »</li> <li>• Prévoir des témoignages d'habitants du territoire</li> </ul>				

**Action 1.3.2 : Evaluer l'opportunité de créer des logements intermédiaires, notamment sur la base du résultat de la concertation publique, en lien avec le PLH sur un territoire circonscrit dans l'objectif de constituer un projet d'aménagement favorisant la proximité des services (commerces, services publics, SEC, structures sanitaires et médico-sociales,...) et la mixité de la population**

<i>Secteur géographique</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un territoire de Mauges Communauté (à définir)</li> </ul>				
<i>Porteur de l'action</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mauges Communauté (service urbanisme et service habitat)</li> <li>• Les communes nouvelles (services habitat)</li> </ul>				
<i>Partenaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agent territorial de santé</li> <li>• ARS</li> <li>• MDS du territoire (Mauges et Cholet)</li> <li>• Responsable(s) habitat</li> <li>• Soliha 49</li> <li>• ANAH 49</li> <li>• Bailleurs sociaux</li> <li>• Maîtres d'œuvre</li> <li>• Toute structure concernée par cette thématique</li> </ul>				
<i>Calendrier prévisionnel</i>	2017	2018	2019	2020	2021
<i>Coût</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A déterminer en fonction du projet élaboré suite à la concertation publique</li> </ul>				
<i>Sources de financement potentielles</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mauges Communauté</li> <li>• Bailleurs sociaux</li> <li>• Communes nouvelles</li> <li>• ...</li> </ul>				
<i>Critères d'évaluation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration d'une étude d'opportunité</li> <li>• Elaboration d'un projet</li> <li>• Mise en œuvre du projet</li> </ul>				
<i>Points de vigilance</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à ce que les PLU intègrent des réflexions sur les logements intermédiaires</li> </ul>				

## Axe 2 : Accès aux soins, offre sanitaire et projet de santé du territoire

**Fiche action n°2.4 : Définir une offre de santé dans un objectif de complémentarité et de coordination des acteurs du territoire et conformément aux évolutions des modes de prises en charge et à la diversité de leurs modalités**

Public cible : Tout public

Objectifs et résultats attendus :

- Recomposer l'offre SSR dans le cadre d'une stratégie de santé concertée et de long terme sur le territoire
- Assurer à la population une offre de santé ordonnée aux objectifs qualitatifs et d'accessibilité énoncés dans le schéma de cohérence territoriale de Mauges Communauté

Modalités de mise en œuvre de la fiche :

**Action 2.4.1 : Approfondir les scénarios d'évolution et de recomposition de l'offre SSR dans le cadre d'une démarche ambitieuse s'inscrivant dans une vision de long terme pour le territoire et tenant compte des transformations à l'œuvre (GHT, réforme de la tarification SSR, hôpital de proximité, projets novateurs SSR...)**

<i>Secteur géographique</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mauges Communauté</li> </ul>				
<i>Porteur de l'action</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Hôpital Saint Martin</li> <li>• Hôpital Lys Hyrôme</li> <li>• Hôpital Saint Joseph</li> <li>• SSR Montfaucon Montigné</li> <li>• ARS</li> <li>• Mauges Communauté</li> </ul>				
<i>Partenaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupe projet DT ARS</li> <li>• CH de Cholet</li> </ul>				
<i>Calendrier prévisionnel</i>	2017	2018	2019	2020	2021
<i>Coût</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>				
<i>Sources de financement potentielles</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ARS</li> </ul>				
<i>Critères d'évaluation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude de plusieurs scénarios d'évolution</li> <li>• Choix d'un scénario d'évolution</li> <li>• Respect des indicateurs significatifs de l'efficience des soins de suite par les structures SSR du territoire</li> <li>• Respect des conditions relatives aux « missions de proximité »</li> </ul>				
<i>Points de vigilance</i>					

## Fiche action n°2.5 : Accompagner le rôle pivot des structures d'exercice coordonné (SEC) dans la mise en œuvre d'un projet de santé de territoire

Public cible : Tout public

Objectifs et résultats attendus :

- Accompagner le positionnement progressif des SEC dans la prise en charge des publics spécifiques
- Développer la coordination entre les professionnels de santé au sein des SEC et entre SEC
- Pérenniser et moderniser l'offre de soins de proximité proposée sur le territoire

Modalités de mise en œuvre de la fiche :

Action 2.5.1 :					
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre le maillage du territoire des Mauges en structures d'exercice coordonné (SEC) en accompagnant les projets des secteurs non couverts (Chemillé-en-Anjou – Partie NO de Sèvremoine...);</li> <li>- Accentuer le soutien à certaines collectivités en vue d'une meilleure attractivité des structures existantes (ex : Montrevault-sur-Evre);</li> <li>- Viser à une plus grande homogénéisation des projets de santé sur le territoire.</li> </ul>					
<i>Secteur géographique</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mauges Communauté</li> </ul>				
<i>Porteur de l'action</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agent territorial de santé</li> <li>• ARS</li> </ul>				
<i>Partenaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• APMSL</li> <li>• Mauges Communauté</li> <li>• SEC<sup>4</sup></li> <li>• Professionnels de santé</li> <li>• Etablissements de santé</li> <li>• ESMS</li> <li>• Les professionnels qui pourraient être concernés</li> </ul>				
<i>Calendrier prévisionnel</i>	2017	2018	2019	2020	2021
<i>Coût</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégré au coût du poste d'agent territorial de santé à temps complet</li> </ul>				
<i>Sources de financement potentielles</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ARS</li> <li>• Mauges Communauté</li> </ul>				
<i>Critères d'évaluation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de professionnels accompagnés dans la mise en place de SEC</li> <li>• Nombre de SEC créées</li> <li>• Nombre de SEC accompagnées dans la mise en œuvre de leur projet de santé</li> </ul>				
<i>Points de vigilance</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les actions menées doivent répondre aux besoins du territoire et aux objectifs du PRS<sup>5</sup></li> <li>• Les professionnels de santé ont besoin d'être accompagnés pour faciliter la mise en œuvre de leur projet de santé (APMSL)</li> <li>• La feuille de route du Conseil Régional sera arrêtée en 2017. Les aides sont allouées aux partenaires en charge de la prévention qui eux-mêmes peuvent apporter leur appui aux collectivités ou professionnels de santé</li> </ul>				

<sup>4</sup> On entend par structure coordonnée, les maisons de santé (art. L.6323-3 du code de la santé publique), les centres de santé (L.6323-1) et équipes de soins primaires (L.1411-11-1).

<sup>5</sup> Projet régional de santé



**Action 2.5.2 :**

- Accompagner le positionnement progressif des SEC dans la prise en charge de publics spécifiques (personnes âgées, personnes handicapées, public précaire, diabétiques, addictions, santé mentale...) à travers un échange d'expérience entre les structures et la mise en place d'actions pluri professionnelles et coordonnées (élaboration de protocoles de prise en charge) ;
- Promouvoir les nouveaux modes de rémunération<sup>6</sup> et accompagner les SEC qui souhaitent en bénéficier à atteindre les critères attendus de ce dispositif.

<i>Secteur géographique</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mauges Communauté</li> </ul>				
<i>Porteur de l'action</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agent territorial de santé</li> <li>• SEC (MSP, centres de santé et équipes de soins primaires) expertes sur la prise en charge de publics spécifiques</li> </ul>				
<i>Partenaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ARS/ APMSL (possibilité de s'inscrire aux ateliers protocoles)</li> <li>• Mauges Communauté</li> <li>• Professionnels de santé</li> <li>• Etablissements de santé</li> <li>• ESMS</li> </ul>				
<i>Calendrier prévisionnel</i>	2017	2018	2019	2020	2021
<i>Coût</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A évaluer</li> <li>• Partiellement Intégré au coût du poste d'agent territorial de santé à temps complet</li> </ul>				
<i>Sources de financement potentielles</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nouveaux modes de rémunération (si contrat SEC/ARS/CPAM) si volonté d'aller vers les NMR</li> <li>• ARS (si réponse à appel à projet prévention)</li> <li>• Mauges Communauté</li> <li>• Conseil Régional</li> </ul>				
<i>Critères d'évaluation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'actions visant la prise en charge pluri professionnelle et coordonnée de publics spécifiques</li> <li>• Nombre de SEC ayant participé à l'élaboration de protocoles pour ce type de prise en charge</li> <li>• Nombre de SEC s'étant doté d'un temps de coordination au sein de leur structure</li> <li>• Mise en place d'une coordination entre SEC</li> <li>• Nombre de SEC ayant atteint les exigences du règlement arbitral relatif aux NMR</li> </ul>				
<i>Points de vigilance</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attendre parution de la feuille de route du Conseil Régional</li> <li>• Sensibiliser les SEC existantes à l'intérêt de ces prises en charge coordonnées</li> <li>• Veiller à présenter de façon pédagogique les NMR</li> <li>• La formation de coordonnateur en MSP financée par les ARS se fait sur 2 ans et en nombre limité.</li> </ul>				

<sup>6</sup> Nouveaux modes de rémunération versés sous forme d'un contrat avec ARS/CPAM sur la base du règlement arbitral fixé par arrêté du 23 février 2015

<b>Action 2.5.3 : Créer les conditions favorables à l'accueil de stagiaires (ex : mise à disposition de logements) et développer les actions d'information en direction des étudiants (rencontres étudiants – maîtres de stage, information institutionnelle en direction des étudiants...)</b>					
<i>Secteur géographique</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mauges Communauté</li> </ul>				
<i>Porteur de l'action</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agent territorial de santé</li> <li>• ARS (mise en place d'actions d'information en direction des facultés au niveau régional)</li> <li>• Professionnels de santé maîtres de stage</li> </ul>				
<i>Partenaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Structures d'exercice coordonné</li> <li>• Etablissements de santé</li> <li>• ESMS</li> <li>• ARS</li> <li>• Mauges Communauté</li> <li>• CPAM</li> <li>• Facultés de médecine (Angers et Nantes)</li> <li>• Professionnels de santé</li> </ul>				
<i>Calendrier prévisionnel</i>	2017	2018	2019	2020	2021
<i>Coût</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégré au coût du poste d'agent territorial de santé à temps complet</li> </ul>				
<i>Sources de financement potentielles</i>					
<i>Critères d'évaluation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de stagiaires (professions médicales et paramédicales) accueillis</li> </ul>				
<i>Point de vigilance</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à ce que les communes proposent une solution d'hébergement pour les étudiants</li> </ul>				

**2.5.4 : Encourager la conduite de projets de télémédecine dans la perspective d'une offre pérenne et moderne pour le territoire**

<i>Secteur géographique</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mauges Communauté</li> </ul>				
<i>Porteur de l'action</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• GHT</li> <li>• Etablissements de santé privés</li> </ul>				
<i>Partenaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Structures d'exercice coordonné</li> <li>• Etablissements de santé</li> <li>• ESMS</li> <li>• ARS</li> <li>• Mauges Communauté</li> <li>• CPAM</li> <li>• Professionnels de santé</li> <li>• GCS e-santé</li> </ul>				
<i>Calendrier prévisionnel</i>	2017	2018	2019	2020	2021
<i>Coût</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A évaluer en fonction des projets de télémédecine proposés</li> <li>• Intégré au coût du poste d'agent territorial de santé à temps complet</li> </ul>				
<i>Sources de financement potentielles</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ARS</li> <li>• Hôpital numérique</li> <li>• Assurance maladie (actes)</li> <li>• Mauges Communauté et SMO Anjou Numérique (pour la fibre)</li> </ul>				
<i>Critères d'évaluation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration de projets de télémédecine</li> <li>• Mise en place de consultations de télémédecine</li> </ul>				
<i>Point de vigilance</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à ce que l'ensemble des établissements soient équipés de la fibre</li> <li>• L'action ne pourra être mise en œuvre que si la tarification prévue des actes des spécialistes entre en vigueur</li> <li>• Veiller à ce que le financement alloué permette de financer la totalité des équipements nécessaires</li> </ul>				

### Axe 3 : Parcours (personnes âgées, personnes handicapées, publics spécifiques)

#### Fiche action n°3.6 : Repenser l'offre dans une logique de parcours

Public cible : Personnes âgées et personnes handicapées

Objectifs et résultats attendus :

- Favoriser l'émergence de nouvelles offres en adéquation avec les besoins du territoire
- Evaluer les besoins de répit des personnes âgées et des aidants sur l'Est du territoire de Mauges Communauté
- Etendre les initiatives de type transports et visiteurs solidaires sur l'ensemble du territoire de Mauges Communauté

Modalités de mise en œuvre de la fiche :

<b>Action 3.6.1 : Identifier des opportunités de transformation de l'offre permettant l'émergence de nouvelles offres en adéquation avec les besoins du territoire (services à domicile, hébergement temporaire, accueil personnes handicapées vieillissantes, accueil d'urgence, équipes mobiles de gériatrie, habitat alternatif / thérapeutique...)</b>					
<i>Secteur géographique</i>	• Mauges Communauté				
<i>Porteur de l'action</i>	• Agent territorial de santé • ESMS porteurs de projets / offres nouvelles				
<i>Partenaires</i>	• Mauges Communauté • ARS • Conseil départemental				
<i>Calendrier prévisionnel</i>	2017	2018	2019	2020	2021
<i>Coût</i>	• Intégré au coût du poste d'agent territorial de santé à temps complet				
<i>Sources de financement potentielles</i>	• ARS • Mauges Communauté				
<i>Critères d'évaluation</i>	• Nombre de projets déposés permettant de répondre aux besoins du territoire • Nombre de places redéployées				
<i>Points de vigilance</i>	• Veiller à intégrer les orientations du Programme Régional de Santé 2 de l'ARS (prévu pour 2018) et le Schéma Départemental de l'autonomie du Département (prévu pour la fin du 1 <sup>er</sup> trimestre 2017) • Etude des possibilités de redéploiement à intégrer dans le cadre de la contractualisation avec les établissements				

<b>Action 3.6.2 : Evaluer les besoins de répit des personnes âgées et des aidants et la réponse apportée à ces besoins sur le territoire de Mauges Communauté</b>					
<i>Secteur géographique</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mauges Communauté</li> </ul>				
<i>Porteur de l'action</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agent territorial de santé</li> </ul>				
<i>Partenaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mauges Communauté</li> <li>• ARS</li> <li>• MDS du territoire (Mauges et Cholet)</li> <li>• CLIC</li> <li>• MAIA</li> <li>• Plateformes d'aide et de répit du territoire</li> <li>• Professionnels de santé et médico-sociaux de l'Est du territoire</li> <li>• Associations</li> <li>• Familles d'accueil pour personnes âgées</li> </ul>				
<i>Calendrier prévisionnel</i>	2017	2018	2019	2020	2021
<i>Coût</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégré au coût du poste d'agent territorial de santé à temps complet</li> </ul>				
<i>Sources de financement potentielles</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mauges Communauté</li> </ul>				
<i>Critères d'évaluation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration d'un rapport d'analyse des besoins d'aide et de répit des aidants et de la réponse apportée sur le territoire de Mauges Communauté</li> <li>• Nombre d'actions menées par commune nouvelle</li> </ul>				
<i>Points de vigilance</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à se coordonner avec les travaux menés dans le cadre de la Conférence des financeurs (recensement des initiatives locales)</li> </ul>				
<b>Action 3.6.3 : Encourager l'émergence d'initiatives de type mutualisation d'un véhicule adapté, transport adapté, transports et visiteurs solidaires sur l'ensemble du territoire et identifier des solutions pour permettre aux personnes âgées de se déplacer dans les accueils de jour</b>					
<i>Secteur géographique</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mauges Communauté</li> </ul>				
<i>Porteur de l'action</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agent territorial de santé</li> </ul>				
<i>Partenaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Associations</li> <li>• Bénévoles</li> <li>• ESMS pour personnes âgées</li> <li>• ESMS pour personnes handicapées</li> <li>• MDS du territoire (Mauges et Cholet)</li> <li>• Etablissements de santé</li> <li>• CCAS</li> <li>• Centres sociaux</li> </ul>				
<i>Calendrier prévisionnel</i>	2017	2018	2019	2020	2021
<i>Coût</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégré au coût du poste d'agent territorial de santé à temps complet</li> </ul>				
<i>Sources de financement potentielles</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mauges Communauté</li> </ul>				
<i>Critères d'évaluation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et taux de communes couvertes par un dispositif de type transport solidaire</li> <li>• Nombre et taux de communes couvertes par un dispositif de type visiteurs solidaires</li> <li>• Nombre et taux de communes couvertes par un dispositif de type transport adapté</li> <li>• Nombre de véhicules adaptés mutualisés</li> </ul>				
<i>Points de vigilance</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le dispositif de type « transport solidaire » est à envisager pour les personnes âgées peu dépendantes</li> <li>• Veiller à communiquer sur la démarche auprès des transporteurs</li> <li>• S'assurer de la mise en place d'outils de communication adaptés pour informer et rendre visible l'offre de transport (adapté, solidaire...) disponible sur chaque commune nouvelle</li> </ul>				

## Fiche action n°3.7 : Décloisonner l'offre et les prises en charge dans le secteur handicap

Public cible : Personnes handicapées

Objectifs et résultats attendus :

- Faciliter la transition entre les établissements pour enfants et les établissements pour adultes
- Mutualiser certains postes entre les structures pour améliorer l'accompagnement proposé dans les ESMS

Modalités de mise en œuvre de la fiche :

Action 3.7.1 : Faciliter les transitions tout au long de la vie pour éviter les ruptures de parcours pour les personnes en situation de handicap par la mise en place de périodes d'adaptation entre les établissements pour enfants et les établissements pour adultes					
<i>Secteur géographique</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mauges Communauté</li> </ul>				
<i>Porteur de l'action</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etablissements financés par l'ARS qui ont signé un CPOM (transition établissements pour enfants et les établissements pour adultes)</li> </ul>				
<i>Partenaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agent territorial de santé</li> <li>• ARS</li> <li>• Mauges Communauté</li> <li>• MDA</li> <li>• Conseil départemental</li> <li>• ESMS pour personnes handicapées</li> </ul>				
<i>Calendrier prévisionnel</i>	2017	2018	2019	2020	2021
<i>Coût</i>					
<i>Sources de financement potentielles</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ARS</li> </ul>				
<i>Critères d'évaluation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de jeunes de moins de 20 ans ayant bénéficié d'une période d'adaptation</li> </ul>				
<i>Points de vigilance</i>					
Action 3.7.2 : Encourager la mutualisation de postes financés par l'ARS entre structures via la mise en place de modes de coopération pour permettre le recrutement de professionnels, l'amélioration de l'accompagnement proposé (éducation à la santé, circuit du médicament...), sécuriser les professionnels, les personnes accompagnées et les familles					
<i>Secteur géographique</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mauges Communauté</li> </ul>				
<i>Porteur de l'action</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agent territorial de santé</li> </ul>				
<i>Partenaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ESMS pour personnes handicapées</li> <li>• ESMS pour personnes âgées</li> <li>• Etablissements de santé</li> <li>• ARS</li> <li>• Mauges Communauté</li> <li>• Conseil départemental</li> </ul>				
<i>Calendrier prévisionnel</i>	2017	2018	2019	2020	2021
<i>Coût</i>					
<i>Sources de financement potentielles</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Redéploiements</li> <li>• CPOM</li> </ul>				
<i>Critères d'évaluation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de postes mutualisés entre ESMS</li> </ul>				
<i>Points de vigilance</i>					

## Fiche action n°3.8 : S'appuyer sur les acteurs et les compétences du territoire pour développer la coordination territoriale et la formation des acteurs

Public cible : Professionnels du territoire

Objectifs et résultats attendus :

- Améliorer la coordination dans le cadre du handicap, le repérage de la fragilité et la prévention des ruptures de parcours
- Améliorer l'accompagnement des professionnels à la prise en charge de la fin de vie

Modalités de mise en œuvre de la fiche :

<b>Action 3.8.1 : Développer le rôle de la MAIA dans le cadre des actions de repérage de la fragilité et de prévention des ruptures de parcours (notamment entrée et sortie d'hospitalisation)</b>					
<i>Secteur géographique</i>	• Mauges Communauté				
<i>Porteur de l'action</i>	• MAIA Sud 49				
<i>Partenaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agent territorial de santé</li> <li>• ARS</li> <li>• Mauges Communauté</li> <li>• ESMS</li> <li>• Etablissements de santé</li> <li>• Professionnels de santé de premier recours</li> <li>• CLIC</li> <li>• MDS du territoire (Mauges et Cholet)</li> </ul>				
<i>Calendrier prévisionnel</i>	2017	2018	2019	2020	2021
<i>Coût</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégré à la dotation de la MAIA</li> <li>• Budget permettant de financer des actions (à déterminer)</li> </ul>				
<i>Sources de financement potentielles</i>	• ARS				
<i>Critères d'évaluation</i>	• Nombre d'actions de sensibilisation / de formation sur le repérage de la fragilité et la prévention des ruptures de parcours mises en place				
<i>Points de vigilance</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à ne pas intervenir en redondance avec le programme de prévention de la perte d'autonomie de l'ARS</li> <li>• Veiller à valoriser les outils déjà mis en place (Anesm, MAIA...) et à solliciter les financements disponibles</li> </ul>				

<b>Action 3.8.2 : Consolider l'activité des équipes mobiles de soins palliatifs (Angers, Cholet ou Ancenis) dans l'accompagnement des professionnels du territoire à la prise en charge de la fin de vie</b>					
<i>Secteur géographique</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mauges Communauté</li> </ul>				
<i>Porteur de l'action</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Equipes mobiles de soins palliatifs</li> <li>• ARS</li> </ul>				
<i>Partenaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agent territorial de santé</li> <li>• MAIA</li> <li>• Professionnels de santé et médico-sociaux du territoire</li> <li>• ARS</li> <li>• Mauges Communauté</li> <li>• CLIC</li> <li>• Etablissements de santé</li> <li>• MDS du territoire (Mauges et Cholet)</li> </ul>				
<i>Calendrier prévisionnel</i>	2017	2018	2019	2020	2021
<i>Coût</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégré à la dotation des équipes mobiles</li> </ul>				
<i>Sources de financement potentielles</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ARS</li> </ul>				
<i>Critères d'évaluation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de professionnels sensibilisés / formés à la prise en charge de la fin de vie</li> <li>• Nombre de nouvelles conventions signées avec les établissements</li> </ul>				
<i>Points de vigilance</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à quantifier le non-recours aux équipes mobiles de soins palliatifs ayant pour motif l'impossibilité / le refus d'intervention</li> <li>• La pénurie de professionnels de santé ne permet pas aux équipes mobiles de développer leur activité</li> </ul>				



## Axe 4 : Suivi et évaluation du CLS

### Fiche action n°4.9 : Assurer le suivi du CLS

Public cible : Parties prenantes au CLS

Objectifs et résultats attendus :

- Assurer le suivi du CLS

Modalités de mise en œuvre de la fiche :

<b>Action 4.9.1 : Mettre en place un Comité de Pilotage du CLS (ARS, Conseil Départemental, Mauges Communauté, pilotes des actions, représentants des usagers et des professionnels) qui s'appuie si besoin sur des groupes projet ad hoc mis en place à l'initiative des pilotes</b>					
<i>Secteur géographique</i>	• Mauges Communauté				
<i>Porteur de l'action</i>	• Agent territorial de santé				
<i>Partenaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ARS</li> <li>• Mauges Communauté</li> <li>• Conseil départemental (MDS de Mauges et de Cholet)</li> <li>• Pilotes des actions</li> <li>• Responsables de la mise en œuvre des actions de prévention</li> <li>• Représentants des usagers et des professionnels</li> </ul>				
<i>Calendrier prévisionnel</i>	2017	2018	2019	2020	2021
<i>Coût</i>	• Intégré au coût du poste d'agent territorial de santé à temps complet				
<i>Sources de financement potentielles</i>	• Mauges Communauté				
<i>Critères d'évaluation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place du Comité de pilotage</li> <li>• Nombre de réunions du Comité de pilotage (une à deux par an)</li> <li>• Nombre de réunions des groupes projet ad hoc (en fonction des besoins et organisés par axe)</li> <li>• Taux de participation des acteurs aux instances</li> </ul>				
<i>Points de vigilance</i>	• Identifier et mobiliser dans la durée les représentants des usagers (veiller à animer une instance de consultation composée d'un ou deux représentants des usagers par commune nouvelle et de désigner un rapporteur qui participera au Comité de pilotage)				
<b>Action 4.1.2 : Créer un poste d'agent territorial de santé en charge de l'animation de la politique de santé, de l'accompagnement des pilotes, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du CLS</b>					
<i>Secteur géographique</i>	• Mauges Communauté				
<i>Porteur de l'action</i>	• Mauges communauté				
<i>Partenaires</i>	• ARS				
<i>Calendrier prévisionnel</i>	2017	2018	2019	2020	2021
<i>Coût</i>	• Poste d'agent territorial de santé à temps complet				
<i>Sources de financement potentielles</i>	• Mauges Communauté				
<i>Critères d'évaluation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recrutement d'un agent territorial de santé</li> <li>• Nombre d'actions du CLS évaluées par l'agent territorial de santé</li> <li>• Nombre d'actions du CLS mises en place par l'agent territorial de santé et par les pilotes</li> </ul>				
<i>Points de vigilance</i>					

Fait à Beaupréau / Beaupréau-en-Mauges

Le vendredi 4 novembre 2016

**Madame Cécile COURRÈGES,**  
Directrice Générale de l'Agence Régionale  
de Santé Pays de la Loire

**Monsieur Didier HUCHON,**  
Président de Mauges Communauté